

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative aux conflits internes à "l'Athénée Bracops-Lambert".

Monsieur le Bourgmestre-Président dit que le collège a tenu un débat concernant le fait de traiter de cette interpellation en séance à huis-clos ou en séance publique. L'interpellation figure actuellement sur l'ordre du jour à huis-clos mais, si G. BORDONARO s'en tient aux éléments factuels et qu'il ne cite pas de personne, elle peut être traitée en séance publique. G. BORDONARO souhaite-t-il donc intervenir en séance publique ?

G. BORDONARO confirme qu'il ne citera pas de nom.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons eu écho que des conflits internes avaient lieu au sein de l'école communale secondaire : « l'Athénée Bracops-Lambert ». Plus précisément des conflits qui impliquent les membres de la direction et certains enseignants. Ces conflits ont comme conséquence un impact néfaste sur certains membres du personnel, on parle notamment de burn-out, mais aussi d'impacts négatifs sur les élèves. C'est par ailleurs un parent, inquiet pour l'éducation de ses enfants, qui m'a contacté à ce propos. Je ne suis pas ici pour donner raison ou tort à quiconque dans ce conflit et je ne me prononcerai pas non plus sur des faits détaillés qui peuvent aussi interpellier.

Nous sommes face à une situation, j'imagine complexe et délicate, mais le Collège se doit d'agir pour éviter un éclatement. Nous savons tous que l'athénée est déjà passée par des périodes difficiles, pour aussi des raisons de conflits internes. Nous savons que le Collège est au courant de ce qui se passe, mais apparemment semble faire l'autruche. Ma demande est donc la suivante, pouvez-vous prendre à bras le corps ce problème, afin d'apaiser la situation et établir des pistes de solutions pour garantir le bien-être du personnel et des élèves ? Par exemple, en faisant appel à un service externe pour écouter les besoins/demandes du personnel.

Monsieur l'Echevin WILMART, donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART, geeft lezing van het volgende antwoord:

Monsieur le Conseiller, en ce qui concerne « l'Athénée Joseph Bracops », nous avons effectivement reçu un mail anonyme datant du 28 août dernier d'où il ressortait principalement que l'auteur n'était pas content du choix du jury concernant l'audition pour la désignation du nouveau proviseur, je m'étonne donc de votre interpellation tardive et dépassée.

Le Collège peut vous assurer que la situation est depuis tout à fait apaisée sur le terrain et ce, depuis la rentrée de septembre.

On ne déplore plus aucun souci selon nos échos à l'AJB par rapport à l'équipe de direction et le corps enseignant.

Plusieurs réunions se sont tenues avec les différentes organisations syndicales et ce sujet n'a jamais été abordé donc il considère qu'il n'y a aucun problème pour le moment, à l'AJB.

G. BORDONARO aimerait croire monsieur l'échevin car il souhaite que cette école fonctionne correctement et qu'il n'y ait pas de conflit. Dans le courriel évoqué, on n'évoque pas la même sérénité. Peut-être monsieur l'échevin ne dispose-t-il pas du

même courriel. C'est pourtant un courriel interpellant, suis-je le seul à penser qu'il y a un souci ? Cela fait un mois qu'un parent, très inquiet pour ces enfants, l'a contacté. Soit ce parent fabule complètement soit il y a des choses que l'on ne sait pas. Il pense qu'il ne faut pas minimiser cela et tenir ce problème à l'œil. L'école a déjà connu des problèmes similaires du fait du passé. Tout ce qu'il souhaite est que les choses se passent correctement de sorte que le Conseil communal ne soit pas surpris que quelque chose éclate ensuite. Il tenait à avertir de ce fait, même si monsieur l'échevin se veut rassurant.

Lors de ses prochaines interpellations, Monsieur le Bourgmestre-Président invite G. BORDONARO à développer des arguments car cette dernière interpellation était très vague. Comment le Collège peut-il répondre à partir d'éléments qui ne sont pas suffisamment exposés ? Il confirme qu'aucune plainte n'est arrivée depuis le 28 août 2021.